



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'AVEYRON

APPEL A PROJET MILDECA 2022

Liste des pièces à produire

Mise à jour : janvier 2022

Modèles de documents disponibles :

• sur la plateforme de dépôt : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mildeca2022-prefecture-aveyron>

• sur le site internet de la préfecture de l'Aveyron :

<http://www.aveyron.gouv.fr>

Intervention

HORS

milieu scolaire

1^{ère} DEMANDE

RENOUVELLEMENT

- ❶ CERFA n° 12156*06 de « Demande de subvention » daté et signé (*)
- ❷ Relevé d'identité bancaire du porteur de projet **(OBLIGATOIRE)**

- ❶ CERFA n° 12156*06 de « Demande de subvention » daté et signé (*)
- ❷ Déclaration sur l'honneur – COVID 2021
- ❸ CERFA n° 15059*02 de « Compte rendu financier » pour les demandeurs ayant bénéficié d'une subvention en 2021, complété et accompagné d'un justificatif de la réalisation du projet pour lequel la subvention a été attribuée (ex. : facture acquittée...)
- ❹ Relevé d'identité bancaire du porteur de projet **(OBLIGATOIRE)**

(*) CERFA « Associations » : si porteur autre qu'associatif, ne remplir que les rubriques 1 - 6 - 7

Intervention

EN

milieu scolaire

1^{ère} DEMANDE

RENOUVELLEMENT

- ❶ CERFA n° 12156*06 de « Demande de subvention » daté et signé (*)
- ❷ Tableau Interventions en milieu scolaire (IMS) complété liste détaillée des établissements bénéficiaires avec actions prévues et budget estimatif)
- ❸ Pour chaque établissement, la fiche projet de l'établissement scolaire signée par le chef d'établissement
- ❹ Relevé d'identité bancaire du porteur de projet **(OBLIGATOIRE)**

- ❶ CERFA n° 12156*06 de « Demande de subvention » daté et signé (*)
- ❷ Tableau Interventions en milieu scolaire (IMS) complété (liste détaillée des établissements bénéficiaires avec actions prévues et budget estimatif)
- ❸ Pour chaque établissement, les documents suivants signés par le chef d'établissement :
- la **fiche projet** de l'établissement scolaire
- la **fiche bilan établissement** pour les établissements ayant bénéficié d'une intervention subventionnée par la MILDECA en 2021
- ❹ Déclaration sur l'honneur – COVID 2021
- ❺ Cerfa n° 15059*02, intitulé « Compte rendu financier de subvention » (pour les demandeurs ayant bénéficié d'une subvention en 2021) **intégralement complété** et accompagné d'un justificatif de la réalisation du projet pour lequel la subvention a été attribuée (ex. : facture acquittée...)
- ❻ Relevé d'identité bancaire du porteur de projet **(OBLIGATOIRE)**

(*) CERFA « Associations » : si porteur autre qu'associatif, ne remplir que les rubriques 1 - 6 - 7

- 1 - Le plan de financement doit impérativement présenter un budget en équilibre (le total des charges doit être égal au total des produits)
- 2 - Les projets doivent faire l'objet d'un cofinancement minimum de 50 %
- 3 - Le cumul des subventions publiques sur un projet ne peut excéder 80% du montant total du projet
- 4 - Le total des dépenses de fonctionnement (cumul des dépenses d'entretien, d'acquisition de fournitures de marchandises, des frais de déplacement et des intérêts moratoires) ne doit pas dépasser 10 % de la subvention accordée
- 5 - Une subvention au titre de la MILDECA ne pourra dépasser 50% du coût du projet, sauf exception, à justifier par le porteur de projet